

# PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISSENT TOUS LES DIMANCHES

*Les Abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 15 de chaque mois et sont continués  
d'office, sauf avis contraire*

SEINE-ET-MARNE et Départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-GOËLE	PARIS et les autres Départements
Un An..... 8 fr.	ANNONCES : LA LIGNE ..... 20 c	Un An..... 8 fr. 50

## AVIS

*Nous avons l'honneur de prévenir ceux de nos abonnés qui n'ont pas acquitté le montant de leur abonnement, que selon l'usage, nous leur ferons présenter la quittance par la poste, en y ajoutant 25 cent. pour frais de recouvrement.*

## ÉCHOS DE LA SEMAINE

29 Août — Drame sanglant à Ville-d'Avray. Un mari pris en flagrant délit, est assassiné par sa femme.

30 Août — Le ballon *Patrie* monté par deux aéronautes, se déchire à une hauteur de mille mètres et donne lieu à une descente des plus émouvantes, qui s'opère néanmoins sans accident.

— Sauvetage émouvant de neuf matelots anglais sur la côte du Croissic.

— Vol important de dépêches dans la gare de Lisieux.

31 Août — Arrivée de l'escadre anglaise dans la rade de Toulon.

— Violents incendies dans une scierie de Marseille, dans des chantiers de

bois à Nantes et dans les collines qui environnent Ajaccio. Les dégâts matériels sont considérables.

4<sup>er</sup> Septembre — Très intéressante expérience de mobilisation, faite à l'improviste à Belfort, par le général Négrier. Grand succès pour la garnison qui avait des réservistes.

— Exécution à Épinal, de l'assassin Jacques Constant, qui avait tué à coups de bâton, un vieillard de soixante-dix ans.

— Inauguration à Paris, d'un service de colis postaux pour l'intérieur de la ville.

— Attentat contre le ministre des États-Unis au Guatemala.

2 Septembre — La publication, par le Figaro d'une série d'articles relatifs au Boulangisme cause une certaine surprise et met en émoi le monde politique.

3 Septembre — M. Jeandet administrateur du Podor, au Sénégal, est assassiné par un indigène.

— Un violent incendie détruit en peu de temps la plus grande partie du village de Pontaut, dépendant de la commune de Nottonville, à 14 kilomètres de Châteaudun.

4 Septembre — Derailement de l'express de Calais, entre Ailly-sur-Noye et la Faloise.

— Exécution à Montreuil-sur-mer, de Savary, l'assassin de la veuve Verger.

## CHRONIQUE LOCALE

### DAMMARTIN

La distribution des prix de la Délégation cantonale de Dammartin est fixée au Dimanche 21 septembre courant, à deux heures.

Cette année, la distribution aura un attrait de plus pour la jeunesse des écoles du canton, car le nombre déjà considérable des livres, sera augmenté de deux prix par école, soit une soixantaine de volumes en plus.

M. Labour, Conseiller général et Président honoraire de la Délégation, présidera cette fête scolaire dont il est le créateur.

L'inauguration du monument élevé, par souscription, à la mémoire de M. Noblat est également fixée pour le même jour, à quatre heures.

M. le Préfet du Département qui devait la présider, s'en fait excuser; le très affable M. Bougouin, sous-Préfet de Meaux, a bien voulu promettre de le remplacer. On peut espérer aussi que la présence de nos Sénateurs et Députés rehaussera l'éclat de cette cérémonie.

Les maires du canton, les pompiers et les musiques des environs viendront nous dit-on, s'associer à cet hommage rendu à une des héroïques victimes de l'invasion.

A l'issue de la distribution des prix de la Délégation cantonale, le cortège officiel, accompagné des jeunes lauréats

de nos écoles du canton, se rendra directement au monument et reviendra par la mairie de Longperrier où une réception sera préparée.

On ne sait encore si un banquet par souscription, sera organisé pour terminer cette journée mémorable et permettre de causer encore d'une façon plus intime de ces temps déjà éloignés, quoique toujours présents devant les yeux comme un exemple redoutable.

Il est certain que de nombreuses adhésions répondraient au premier appel de ceux qui voudraient se charger de cette organisation.

— Dimanche dernier, les pelouses des promenades du château avaient un aspect des plus pittoresques; six batteries d'artillerie des 14<sup>e</sup> et 22<sup>e</sup> régiments de passage à Dammartin, occupaient l'emplacement des fossés de l'antique forteresse et semblaient braver le danger d'un siège.

Les chevaux au nombre d'environ deux cents, campaient également sur la place et malgré la brise assez vive qui soufflait sur ce plateau élevé, paraissaient s'accommoder de cette existence.

Le lendemain matin, le coup d'œil a été particulièrement intéressant pour les curieux venus en grand nombre pour saluer nos braves troupiers, à l'heure du départ.

Mardi matin entre cinq heures et neuf heures, les rues ont été animées par le passage de plusieurs détachements de dragons, qui, comme les artilleurs, venaient de Versailles se rendant dans le Nord.

### VER

Un vol de dix lapins a été commis dans la nuit du 24 au 25 août, au

préjudice de six habitants de la commune.

La police est à la recherche du voleur.

### OISSERY

On lit dans le *Publicateur*:

Un accident très grave et qui aurait pu coûter la vie à plusieurs personnes est arrivé lundi dernier, dans l'après-midi, entre Saint-Pathus et Oissery.

Un omnibus appartenant à M. Vincent de Brégy, reconduisait à la gare de Plessis-Belleville une société de Parisiens revenant de la chasse.

A 500 mètres environ de la râperie d'Oissery, le cheval prit peur à la vue d'une voiture de marchand ambulant. Peu maintenu d'ailleurs par un automédon de 13 ans, il fit un écart très brusque qui renversa sur la route l'omnibus et les voyageurs. Les vitres de la voiture furent brisées et leurs éclats blessèrent grièvement plusieurs personnes. Une dame d'une trentaine d'années fut, par le fait de la culbute, dans une situation des plus critiques: sa tête étant passée par le carreau, elle semblait offrir le cou aux roues de la patache. Heureusement pour elle, M. Petit, voyageur de la maison Singer de Meaux vint à passer. Avec l'aide du marchand ambulant, ce courageux citoyen s'empressa de retirer la dame de la position où elle se trouvait et la sauva ainsi d'une mort certaine.

On la transporta ainsi que les voyageurs blessés à Saint-Pathus; après un premier pansement, tous ont pu toutefois reprendre le train pour Paris. Ils peuvent se flatter, paraît-il, de l'avoir échappé belle.

Nos félicitations à M. Petit. Il en est à son troisième sauvetage dont le premier, opéré à l'âge de 11 ans, lui a

valu une mention honorable. A bientôt la médaille.

## POLICE CORRECTIONNELLE DE SENLIS

Audience du 30 août

*Plailly*. — Gustave Bonnet boulanger. 43 ans, 8 jours de prison pour outrages aux agents.

*Ermenonville*. — Claude Jacquit, charpentier, 33 ans, 8 jours d'emprisonnement et 50 francs d'amende, pour délit de chasse.

## JEAN MAILLART ET ÉTIENNE MARCEL

(Suite)

M. Lacabane, dans une très savante dissertation sur la mort d'Etienne Marcel, est parvenu, sans peine, à l'aide d'arguments probants, à réfuter l'opinion de M. Dacier et à établir d'après les chroniqueurs contemporains, y compris Froissart, que la contre-révolution de Paris fut l'œuvre de Jean Maillart; mais cet auteur croit devoir le considérer comme ayant toujours été un partisan dévoué du Dauphin, qui aurait, par conséquent, joué un rôle indigne auprès du Prévôt des marchands.

Un document important du trésor des chartes (1), a provoqué, en quelque sorte ces divergences d'opinions sur la conduite de Jean Maillart. Il s'agit de la lettre datée « de l'est devant Paris, au mois de Juillet 1358 », par laquelle le régent donne au comte de Porcean, (Jean de Châtillon) pour lui et ses héritiers, à perpétuité, 500 livres de revenu en rente et en terre, à prendre sur les biens qu'avait possédés Jean Maillart, dans le comté de Dammartin et ailleurs.



Société d'histoire et  
d'archéologie de Senlis

Notice :

16882

CB :

9728

SHAS



0 000001 087285

et qui avaient été confisqués sur ledit Maillart, « pour ce que, dit le regent, il a été et est rebelle ennemi et adversaire de la couronne de France, de mon Seigneur et de nous et se arme en la compagnie du prévôt des marchans, échevins et bourgeois de Paris, rebelles et adversaires de ladite couronne, de notre dit seigneur et de nous en commettant crime de lèse majesté royale etc.

S'appuyant sur la date et les termes de cette lettres, M. Dacier s'est cru autorisé à représenter Jean Maillart comme un traître vulgaire qui aurait renié ses convictions et livré son chef, par crainte de la perte de ses biens.

De leur côté, Secousse et après lui, M. Lacabane, interprétant d'une façon différente le document en question, ont affirmé avec Froissart, que Jean Maillart avait toujours été « de l'accord du duc de Normandie » et ont même ajouté que cette prétendue confiscation n'avait pour but que de détourner les soupçons d'Etienne Marcel et de ses affidés.

M. Siméon Luce, dont la profonde érudition fait autorité, a heureusement tranché cette intéressante question, par une suite de remarques « sur le rôle politique de Jean Maillart ». Il résulte de cette étude ainsi que des appréciations personnelles de MM. Paulin Paris et Henri Martin, que la conduite de Jean Maillart fut alors celle d'un homme de cœur qui, pour épargner à son pays les horreurs de l'anarchie se crut obligé d'entrer en lutte contre celui qui, pour sauver sa tête, se disposait à faire un pacte honteux avec l'ennemi.

(à Suivre) E. L.

### L'ÉGLISE SAINT-JEAN DE DAMMARTIN

(Suite et fin)

A l'étage supérieur du tympan, Saint

Jean baptise le Christ dans les eaux du Jourdain, tandis qu'un ange tient avec respect ses vêtements. Le Père céleste sous les traits d'un vieillard, mitré, vêtu d'une aube et d'une chape, couronne la scène. Les nuages s'ouvrent laissant échapper des traits de feu, quatre témoins de ce drame sacré se racontent l'un à l'autre leurs étonnements.

C'est un très grand dommage, je le répète, que cette page hagiographique soit ainsi lacérée. Ce qui nous en reste révèle un art éminent : habileté dans l'arrangement, disposition savante des scènes; façon distinguée de camper et de draper les personnages. Ce tympan plein où se déroulent en tableaux de pierre les chapitres principaux de la vie du patron du lieu, est une persistance des traditions des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles au milieu des formes un peu dissipées d'une époque plus superficielle et mondaine.

L'amortissement qui est ménagé au-dessus de l'archivolte extérieur, est rempli par un écu aux armes de France surmonté d'un timbre ou casque avec cimier, entouré du collier de Saint-Michel et supporté par deux anges. L'on sait que Antoine de Chabannes fut compris dans la première nomination que Louis XI fit des chevaliers de l'ordre de Saint-Michel et reçut, en 1485, le gouvernement de l'Île-de-France.

Le lecteur français des notes sur Dammartin, consultera avec profit notre Afforty où il trouvera, toute la liste des comtes. (T. IX p. 5082).

Les lecteurs de la Gazette me pardonneront d'avoir été si long, j'ai pour excuse la beauté éminente et le charme des détails architecturaux ou sculpturaux que j'ai analysés.

Eug. M.

## VILLENEUVE-SOUS-DAMMARTIN

Village de 455 habitants, situé à 4 kil. Ouest de Dammartin, 24 kil. Nord-Ouest de Meaux, 62 kil. Nord de Melun, 29 kil. Nord-Est de Paris, à 114 m, d'altitude, sur la petite rivière la Biberonne. Son territoire a une étendue de 754 hect. en terres labourables et prés.

Villeneuve dépendait anciennement de l'Île-de-France, généralité et coutume de Paris, diocèse de Meaux, bailliage de Dammartin.

L'église de Villeneuve dédiée à Saint-Pierre date du XVI<sup>e</sup> siècle; elle est à trois nefs très basses et ne présente rien de remarquable, si ce n'est cependant, dans la chapelle de Saint-Jean, une pierre tombale parfaitement conservée, représentant un évêque mitré portant l'anneau et la crosse. Nous avons donné précédemment la description de cette pierre.

Le château de Villeneuve conserve deux pavillons du XVII<sup>e</sup> siècle. Le parc est arrosé par la Biberonne que grossit une abondante source qui se trouve dans le parc et un puits artésien situé à l'entrée, près de la route de Paris à Maubeuge.

Il est fait mention de Villeneuve dans une charte de 1138, par laquelle Josselin de Dammartin donna aux religieux de l'Abbaye de Chaalis, du consentement d'Isabelle, sa femme, toute la terre qu'il possédait à Villeneuve « entre le chemin de Lagny et les prés, » en suivant les limites naturelles formées de chaque côté par les vallées. Cette terre qui était alors inculte, formait un fief relevant du comté de Dammartin. Clémence qui était dame suzeraine, consen-

tit à cette libéralité que le roi Louis VII confirma la même année

Une autre charte de la même date fait mention d'un nommé Rebold, de Saint-Wit, qui offrit également aux mêmes religieux de Chaalis, tout ce qu'il possédait à Villeneuve, « entre les chemins de Lagny et les prés. » Cette donation fut approuvée par Guy, « miles de Dammartino » de qui relevait ce fief que lui-même tenait en arrière-fief d'Isabelle, femme de Josselin de Dammartin.

Une troisième charte nous apprend que Oylard, de Bazoches, imitant ses voisins, offrit tout ce qu'il avait à Villeneuve en terres cultivées, incultes, aulnaies, prés et eaux; qu'il abandonna jusqu'aux corvées de charrues, dont les nobles seuls étaient exempts. Il réserva cependant sur ces terres trois muids de grains, moitié froment, moitié avoine, que ses héritiers ne devaient pouvoir aliéner en faveur d'aucun établissement religieux. Il fut stipulé qu'après la mort d'Ade son frère, la rente serait réduite à deux muids et demi, attendu qu'il serait fait remise au monastère de trois setiers de froment et autant d'avoine. Cet écrit fut approuvé par Gautier d'Aulnay, seigneur de la terre. (1)

(à Suivre)

E. L.

(1) — Bult. du Comité archéol. de Senlis Tome III p. 112.

## LA GARDE NATIONALE de DAMMARTIN

— en 1790 —

La Garde Nationale a pris naissance en 1789, et a remplacé les milices communales ou urbaines, qui étaient des corps isolés dont l'organisation variait selon la fantaisie des autorités commu-

nales dont elles relevaient directement.

La Garde Nationale a reçu au contraire de la Révolution, le caractère d'unité qui distingue cette époque de notre histoire. « Comme il n'y a qu'une nation, disait l'article V du décret d'organisation, il n'y aura qu'une même Garde Nationale, soumise aux mêmes réglemens, à la même discipline et au même uniforme. »

L'assemblée des électeurs qui formait en 1789 un véritable pouvoir politique, décréta l'organisation de la Garde Nationale de Paris le 13 juillet. Elle devait se composer de près de cinquante mille hommes. Le 15 juillet, La Fayette fut nommé commandant en chef de la Garde Nationale et travailla avec zèle à l'organisation de ce corps.

La France entière imita Paris et un décret de l'assemblée nationale en date 14 Octobre 1791 régularisa cette institution.

A Dammartin, le corps municipal, pour répondre dignement aux vœux de l'assemblée nationale et du district de Meaux, pour sa participation au « pacte fédératif » du 14 juillet 1790, provoqua dès le 21 juin précédent une assemblée générale des habitants, dont le vœu unanime fut la formation immédiate de la Garde Nationale. Sur la proposition du sieur Maulny, maire, de nommer immédiatement le commandant, trente et un votants prirent part à cette nomination, vingt-quatre se prononcèrent en faveur du sieur Boullemer de La Martinière, capitaine de cavalerie non breveté, qui prêta immédiatement serment « d'être fidèle à la Nation à la Loi et au Roy; d'être fidèle à la Constitution, d'obéir à la municipalité et d'observer la discipline militaire.

Comme pour former cette Garde

Nationale, tous les membres qui devaient la composer n'étaient pas présents, il fut décidé qu'on convoquerait une nouvelle assemblée dans laquelle on choisirait les officiers après avoir composé ladite Garde.

(à suivre) E. L.

## RECHERCHES SUR L'ADMINISTRATION

### DE L'ANCIEN COMTÉ DE DAMMARTIN

Suite

#### — SÉNÉCHAUX —

Les fonctions de Sénéchal, ne paraissent pas avoir différé sensiblement, dans le comté de Dammartin, de celles du vicomte. Comme ce dernier, le Sénéchal était vraisemblablement appelé à présider les assises, à rendre la justice et à commander la noblesse, au nom du comte, en temps de guerre.

Guillaume d'Aulnay, Sénéchal de Dammartin, est l'auteur d'une donation à l'Hôtel-Dieu de Dammartin, en 1205; pour un demi-muid de froment à prendre chaque année en sa grange de Moussy, c'est dans la même chartre que son frère Gaultier figure comme témoin de cette donation.

Après la mort de Guillaume d'Aulnay arrivée vers l'année 1208, Gaultier, son frère, qui jusque là avait porté le titre de Vicomte de Dammartin devint Sénéchal. En 1230, Guy de Senlis, son parent, seigneur de Chantilly, et d'Ermenonville, lui accorda, à lui et à ses héritiers qui seraient Sénéchaux de Dammartin, le droit de chasser avec leurs propres chiens, dans tous les bois de sa seigneurie d'Ermenonville (1).

On voit aux Archives Nationales (S.

1423), appendu à une chartre de l'année 1222, le sceau de Gaultier d'Aulnay qui se compose d'un écu plein sous un chef, (d'or au chef de gueules) avec légende : *Sigillum ALTERI DE ALNETO*

Pierre d'Aulnay, chevalier, seigneur en partie de Moussy-le-Neuf devint Sénéchal de Dammartin après la mort de Gaultier d'Aulnay, son père. Sa fille Jeanne d'Aulnay qui avait épousé en 1266, Jean le Bouteiller de Senlis, plus connue sous le nom de Jean de Chantilly, lui apporta en dot la seigneurie de Moussy-le-Neuf et la Sénéchaussée de Dammartin.

Jean de Chantilly est cité en qualité de Sénéchal de Dammartin, dans une chartre de l'année 1275.

La Sénéchaussée de Dammartin, qui était, dit-on, la seule qui existât dans l'île-de-France, ne paraît pas avoir été maintenue au delà du XIII<sup>e</sup> siècle.

à Suivre E. L.

(1) — Duchesne — Hist. de la maison des Bouteillers de Senlis p. 25.

## SAINTE-MARD

### PENDANT LA PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE

(Suite)

10 Décembre 1792 — Le Maire et les officiers municipaux de la commune de Montmort, district d'Épernay, certifient que le citoyen François Rémond, cy devant Montmort, lieutenant général des armées de France, réside actuellement à Montmort et n'a point quitté le royaume depuis le premier janvier dernier.

16 Décembre 1792 — Tous les citoyens actifs sont convoqués dans l'église de Sainte-Mard, afin de procéder à l'organisation de la nouvelle municipalité.

16 Décembre 1792 — Réponse du citoyen Rémond de Montmort à une sommation par laquelle la commune de Sainte-Mard lui réclame certaines terres, une place dite la Charmille et des chemins communaux.

15 Juillet 1793 — Nomination de deux commissaires pour assister à la vente et adjudication définitive de la ferme et des terres des cy-devant dames de Malnouve, qui aura lieu le Jeudi suivant au district de Meaux.

22<sup>e</sup> jour du 1<sup>er</sup> mois de la troisième décade de la 2<sup>e</sup> année de la République française (octobre 1793). Assemblée des officiers municipaux en la maison commune pour procéder à l'organisation d'un comité de surveillance, conformément à la loi du 21 Mars 1793.

à suivre E. L.

### LES PROFONDEURS DE LA MER

Le navire anglais *Égaria*, employé spécialement pour mesurer les profondeurs de l'Océan avait, en 1888, trouvé dans la mer du Sud la profondeur maxima de 8.102 mètres.

Un nouveau sondage vient de faire découvrir des abîmes encore plus profonds, entre les archipels de Samoa et de Tonga, la sonde est descendue jusqu'à 8.280 mètres.



Jean, courez vite à la gare et regardez à quelle heure part le dernier train pour Bruxelles.

— Bien, monsieur !

Deux heures après :

— Sapristi ! Jean, vous y avez mis le temps !

— Oh ! monsieur, c'est que j'ai été obligé d'attendre longtemps à la gare ne voulant m'en rapporter à personne j'ai vu moi-même partir le dernier train.

# LIBRAIRIE

PAPETERIE — RELIURE  
IMPRIMERIE  
Encadrement, Photographie  
FABRIQUE  
de  
REGISTRES et de CARTONNAGES

E. LEMARIÉ  
à DAMMARTIN, (S-&-M).

A LOUER de suite,  
jolie MAISON bourgeoise avec  
Jardin, sise à Dammartin.

S'adresser au bureau du Journal.

PAPIER D'ARMÉNIE  
Pour parfumer et assainir  
les Appartements.

Le cahier de 24 morceaux, 25 CENT.

AVANT DE FAIRE AUCUN ACHAT

Adressez-vous :

MAISON

R. DELACOURT-COULANJON

60 GRANDE RUE, 60  
à DAMMARTIN (S-&-M)

Qui vous vendra :

Montres Chaines. Bagues et Bracelets  
en or et en argent — Boucles d'oreilles,  
— Pendules — Diamants, etc.

Linge, Toiles, Nappes, Serviettes,  
Etoffes et Draps pour confections etc.

Glaces — Installation et agencement  
de magasin.

Le tout à des conditions excep-  
tionnelles de BON MARCHÉ.

Librairie E. LEMARIÉ, à Dammartin

Notice sur POMPONE-ÈS-LAGNY, par  
l'abbé Richard.

1 vol. In-12 . . . . . 3 fr.

DOMMAGES AUX CHAMPS, dégâts des  
lapins, par Valadon et Zucher.

1 vol. In-12 . . . . . 4 fr.

NOUVEAU GUIDE EN AFFAIRES, conte-  
nant toutes les notions de droit et tous  
les modèles d'actes dont on a besoin  
pour gérer ses affaires, par Durand de  
Nancy.

1 vol. in-12 de 568 pages. 2 fr. 25

NOUVEAU GUIDE PRATIQUE DES MAIRES,  
DES ADJOINTS, DES SECRÉTAIRES DE  
MAIRIES, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX,  
etc., par Durand de Nancy.

1 vol. in-12 de 792 pages. 7 fr. 50

VOYAGES AUX ENVIRONS DE PARIS

## HISTOIRE DU VALOIS.

### EXCURSIONS

*Dans les forêts de Villers-Cotterets et de  
Compiègne*

### PROMENADES

*Sur les bords de l'Aisne, de l'Oise et de  
la Marne,*

AVEC DEUX CARTES DE L'ÉTAT MAJOR

PAR

VICTOR DUJARDIN

Chevalier de la Légion d'honneur

ANCIEN RÉDACTEUR PRINCIPAL

AU MINISTÈRE DE LA GUERRE

1 volume petit In-8 de 490 pages

4 francs, franco

Le Directeur-Gérant: E. LEMARIÉ.

Dammartin Imp. E. Lemarié.

